

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 MAI 2000

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 15 mai 2000 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT (à compter de la question 3.1), M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (à compter de la question 5), Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 25.2), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 7.4), M. TISSOT, M. GIRARD, M. JEANNIARD (à compter de la question 19), M. LOYAT, M. DAHOUI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER (à compter de la question 7.1.1), M. VENTARD, M. AIME, M. JACQUEMIN (à compter de la question 5), M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET.

Absents : M. NOT (jusqu'à la question 3.1), M. JEANNEROT, M. FOUSSERET (jusqu'à la question 5), M. JUSSIAUX (à compter de la question 25.2), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 7.4), Mme MAISIERES, M. JEANNIARD (jusqu'à la question 19), M. SANTI, Mlle ZILLI, M. SANCHEZ, Mlle GEIGER (jusqu'à la question 7.1.1), M. POMEZ, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question 5), M. THIRODE, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. NOT (jusqu'à la question 3.1), M. JEANNEROT, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD (jusqu'à la question 19), M. SANTI, Mlle ZILLI, Mlle GEIGER (jusqu'à la question 7.1.1), M. POMEZ, M. THIRODE.

Mandataires : M. VUILLEMIN (jusqu'à la question 3.1), M. PINARD, Mme GUENIN, M. FOUSSERET (de la question 5 à la question 19), M. GIRARD, M. EDOUARD, M. FUSTER (jusqu'à la question 7.1.1), Mlle GEIGER (à partir de la question 7.1.1), M. JACQUEMIN (à partir de la question 5).

* * * * *

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que divers documents leur sont remis. En ce qui concerne les documents syndicaux distribués, M. le Maire précise que la Municipalité restera ferme sur les propositions faites aux maîtres nageurs sauveteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Conseil Municipal :

1.1 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal, M. Daniel AIME

Le Conseil Municipal a pris acte de cette installation.

1.2 - Commissions et délégations - Modifications

M. le Maire prend en charge la délégation Economie - Emploi - Commerce - Artisanat - Tourisme et sera secondé dans cette tâche par :

- M. l'Adjoint Daniel ANTONY, qui assurera à la fois la dimension économique et urbanistique de dossiers spécifiques tels PSI - Pôle Santé - Ilot Pasteur - Marché/Beaux-Arts - Parc La Fayette.

- M. William NUNINGER, Conseiller Municipal Délégué, pour le domaine économie, emploi, l'intéressée conservant sa délégation antérieure : Insertion - Plan Local d'Insertion Economique (PLIE).

- M. Robert CHRISTELLE, Conseiller Municipal Délégué, pour le domaine tourisme, l'intéressé conservant sa délégation antérieure : commerce et artisanat.

A. Commissions

9^{ème} Commission (Enseignement)

M. AIME en remplacement de M. NUNINGER

11^{ème} Commission (Ressources Humaines - Informatique - Hygiène-Santé - Administration Générale)

Ajouter M. AIME.

12^{ème} Commission (Vie Associative)

Ajouter M. AIME.

16^{ème} Commission (Economie-Emploi-Commerce-Artisanat-Tourisme)

Président : M. le Maire ou son représentant

Ajouter M. AIME.

B. Délégations

- Agence de Développement Economique du Doubs : M. William NUNINGER
- Rive Boutique de Gestion : M. William NUNINGER
- Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel : M. William NUNINGER, délégué titulaire au Comité Syndical et M. Daniel ANTONY au Groupe de Pilotage
- Salon International des Microtechniques (MICRONORA) : M. William NUNINGER
- Association Cré-Entreprendre : M. William NUNINGER
- Groupement d'Employeurs pour l'insertion et la qualification : M. William NUNINGER
- Centre Hospitalier Régional : M. William NUNINGER
- Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente : M. William NUNINGER
- Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule (délégué suppléant) : M. William NUNINGER
- Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin : M. William NUNINGER
- Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (délégué suppléant) : M. William NUNINGER
- Commission Départementale du Commerce non Sédentaire : M. Robert CHRISTELLE
- Société d'Economie Mixte de Micropolis (Conseil d'Administration) : M. Robert CHRISTELLE
- Association de Gestion du Restaurant Interentreprises et Inter-administrations du Parc : M. Robert CHRISTELLE
- Association des Villes Thermales de Franche-Comté : M. Robert CHRISTELLE
- Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative (Président) : M. Robert CHRISTELLE
- Conférence Permanente du Tourisme Urbain : M. Robert CHRISTELLE
- Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté à Paris : M. Robert CHRISTELLE

- Collège Lumière - Conseil d'Administration (délégué titulaire) : M. Daniel AIME
- Collège Camus - Conseil d'Administration (délégué suppléant) : M. Daniel AIME
- SEM de la Citadelle (Conseil d'Administration) : M. Daniel AIME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les modifications proposées.

1.3 - District du Grand Besançon - Représentation de la Ville au Conseil Districtal - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications suivantes :

M. Claude GIRARD, antérieurement suppléant de M. Daniel ANTONY siégera en tant que délégué titulaire en remplacement de M. BOICHON.

M. Bruno MEDJALDI siégera en tant que délégué suppléant de M. ANTONY.

2 - Exercice 2000 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

3 - Personnel Communal :

3.1 - Liste des Emplois Permanents - Modification des appellations de Secrétaire Général et de Secrétaire Général Adjoint - Création du Service Contrôle de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- pris acte de la transformation de l'appellation de Secrétaire Général et de Secrétaire Général Adjoint respectivement en Directeur Général des Services et Directeur Général Adjoint des Services (article 31 Loi 12 avril 2000)

- approuvé la création du Service Contrôle de Gestion qui était jusqu'alors rattaché à la Direction Générale.

3.2 - District du Grand Besançon - Prestations effectuées par la Ville de Besançon en matière de gestion du Comité des Oeuvres Sociales et de la Mutuelle du Personnel - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modalités de compensation financière en faveur de la Ville (prestations au prorata du personnel permanent de chaque collectivité, soit 7 880 F/an pour la Mutuelle et 3 060 F/an pour le COS au 1^{er} janvier 2000) et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

4 - Comptabilité - Exercice 2000 :

4.1 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

4.2 - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

4.3 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

5 - Ressources budgétaires - Installations sportives municipales, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive - Tarifs pour la saison 2000-2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants pour la saison 2000/2001 :

Installations sportives

	Saison 1999-2000	Saison 2000-2001		% augment.
	FRANCS	FRANCS	EUROS	
1 - INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES				
Établissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire				
- Gymnases	57,50	58,00	8,84	0,80
- Terrains	38,50	39,00	5,95	1,30
2 - PLAGE DE CHALEZEULE				
. Entrée adulte	15,50	16,00	2,44	3,23
. Abonnement adulte (10 entrées)	117,00	117,00	17,84	-
. Tarif scolaires, étudiants, jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans et militaires du contingent munis de leurs cartes	11,00	11,50	1,75	4,55
. Abonnement (scolaires, étudiants ... 10 entrées)	74,00	74,00	11,28	-
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	gratuité	-
. Leçon de natation individuelle, durée 30 mn	25,00 + entrée	25,00 + entrée	3,81 + entrée	-
. Leçon de natation groupées, durée 30 mn (5 personnes maximum)	19,50 + entrée	20,00 + entrée	3,05 + entrée	2,56
. Leçon de natation collective, durée 30 mn (10 personnes maximum)	11,50 + entrée	12,00 + entrée	1,83 + entrée	4,35
. Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule, à raison d'une entrée par jour et par personne	gratuité	gratuité	gratuité	-
. Militaires de la place (en groupe)	420,00 de l'heure	430,00 de l'heure	65,55	2,38
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine.	gratuité	gratuité	gratuité	-

	Saison 1999-2000	Saison 2000-2001		% augment.
	FRANCS	FRANCS	EUROS	
3 - PISCINE MALLARME				
Entrées :				
. Tarif de base (adulte)	18,50	19,00	2,90	2,70
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, militaires du contingent, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	12,00	12,50	1,91	4,17
Cartes 10 entrées				
. Tarif Adulte	147,00	147,00	22,41	-
. Tarif réduit	96,00	96,00	14,64	-
Scolaires	9,50	10,00	1,52	5,26
Apprentissage de la natation aux élèves des écoles primaires du District	20,00	20,00	3,05	-
Leçons heures «public» (durée 30 mn)				
. Individuel	25,00 + entrée	25,00 + entrée	3,81 + entrée	-
. groupe (5 personnes maximum)	19,50 + entrée	20,00 + entrée	3,05 + entrée	2,56
. collectif (10 personnes maximum)	11,50 + entrée	12,00 + entrée	1,83 + entrée	4,35
Leçons hors heures «public» (durée 30 mn)				
. Individuel	25,00 + 12,00	25,00 + 12,50	3,81 + 1,91	1,35
. groupe (5 personnes maximum)	19,50 + 12,00	20,00 + 12,00	3,05 + 1,91	3,17
. collectif (10 personnes maximum)	11,50 + 12,00	12,00 + 12,50	1,83 + 1,91	4,26
Aquagym				
. Découverte (1 séance)	40,00	40,00	6,10	-
. Carte 10 séances	350,00	350,00	53,36	-
. 3ème trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	-	35,00	5,34	création
Bassin complet (pour 1 heure)				
. Tarif de base	880,0	900,00	137,20	2,27
. Tarif réduit	440,00	450,00	68,60	2,27
Lignes d'eau (pour 1 heure)				
. Tarif de base	115,00	117,00	17,84	1,74
. Tarif réduit	58,00	59,00	8,99	1,72
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	gratuité	gratuité	gratuité	-
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	gratuité	-
Bébés dauphins	800,00	800,00	121,96	-
Sèche-cheveux	1,00	1,00	0,15	-

	Saison 1999-2000	Saison 2000-2001		% augment.
	FRANCS	FRANCS	EUROS	
Boutique «objets promotionnels»				
. Tee-shirt blanc	50,00	50,00	7,62	-
. Polo	130,00	130,00	19,82	-
. Casquette	35,00	35,00	5,34	-
. Sac marin	50,00	50,00	7,62	-
. Etui porte-clés	15,00	15,00	2,29	-
. Porte-clés avec jeton	10,00	10,00	1,52	-
. Porte-clés avec anneaux	30,00	30,00	4,57	-
. Lunettes de soleil	10,00	10,00	1,52	-
. Brosse à cheveux	10,00	10,00	1,52	-
. Parapluie nylon «enfant»	50,00	50,00	7,62	-
. Parapluie polycotton	100,00	100,00	15,24	-
. Bonnet de bain	11,00	11,50	1,75	4,55
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «Mallarmé»	gratuité	gratuité	gratuité	-
4 - PISCINE LA FAYETTE				
Entrées				
. Tarif de base (adulte)	25,50	26,00	3,96	1,96
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, militaire du contingent, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	17,50	18,00	2,74	2,86
Cartes 10 entrées				
. Tarif adulte	200,00	200,00	30,49	-
. Tarif réduit	136,00	136,00	20,73	-
Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation)				
. Tarif de base adulte	20,00	20,00	3,05	-
. Tarif de base enfant	13,60	13,60	2,07	-
Scolaires	9,50	10,00	1,52	5,26
Apprentissage de la natation aux élèves des écoles primaires du District	20,00	20,00	3,05	-
Leçons heures «public» (durée 30 mn)				
. Individuel	25,00 + entrée	25,00 + entrée	3,81 + entrée	2,56
. groupe (5personnes maximum)	19,50 + entrée	20,00 + entrée	3,05 + entrée	4,35
. collectif (10 personnes maximum)	11,50 + entrée	12,00 + entrée	1,83 + entrée	
Aquagym				
. Découverte (1 séance)	40,00	40,00	6,10	-
. Carte 10 séances	350,00	350,00	53,36	-
. 3ème trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	-	35,00	5,34	création
Bassin complet (pour 1 heure)				
. Tarif de base	1 200,00	1 210,00	184,46	0,83
. Tarif réduit	600,00	605,00	92,23	0,83
Lignes d'eau (pour 1 heure)				
. Tarif de base	200,00	210,00	32,01	5,00
. Tarif réduit	100,00	105,00	16,01	5,00
Eveil matinal de 8 h à 9 h 15 le mardi et le jeudi	17,00	17,00	2,59	-
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	gratuité	gratuité	gratuité	-

	Saison 1999-2000	Saison 2000-2001		% augment.
	FRANCS	FRANCS	EUROS	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	gratuité	-
Sèche-cheveux	1,00	1,00	0,15	-
Boutique «objets promotionnels»				
. Tee-shirt blanc	50,00	50,00	7,62	-
. Polo	130,00	130,00	19,82	-
. Casquette	35,00	35,00	5,34	-
. Sac marin	50,00	50,00	7,62	-
. Etui porte-clés	15,00	15,00	2,29	-
. Porte-clés avec jeton	10,00	10,00	1,52	-
. Porte-clés avec anneaux	30,00	30,00	4,57	-
. Lunettes de soleil	10,00	10,00	1,52	-
. Brosse à cheveux	10,00	10,00	1,52	-
. Parapluie nylon «enfant»	50,00	50,00	7,62	-
. Parapluie polycotton	100,00	100,00	15,24	-
. Bonnet de bain	11,00	11,50	1,75	4,55
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposée à la Piscine «La Fayette»	gratuité	gratuité	gratuité	-
5 - PATINOIRE LA FAYETTE				
. Entrée patineur adulte	25,50	26,00	3,96	1,96
. Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	17,50	18,00	2,74	2,86
. Location patin (public ou clubs)	18,00	18,00	2,74	-
. Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	10,00	10,00	1,52	-
. Scolaires accompagnés (maternelles) (forfait 4 entrées)	29,00	29,00	4,42	-
. Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) pendant les heures scolaire uniquement	18,00	18,00	2,74	-
. Scolaire accompagnés (autres) (forfait 4 entrées)	53,00	53,00	8,08	-
. Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 pers.	24,00	25,00	3,81	4,17
. Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	gratuité	gratuité	gratuité	-
. Sorties scolaires : animations spécifiques dans le cadre d'un partenariat avec la SEM de la Citadelle (groupes scolaires extérieurs à Besançon)	20,00	20,00	3,05	-
. Sorties scolaires : animations spécifiques dans le cadre d'un partenariat avec la SEM de la Citadelle (groupes scolaires bisontins)	10,00	10,00	1,50	-
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	gratuité	-
. Carte 10 entrées «adultes»	200,00	200,00	30,49	-
. Cartes 10 entrées «jeunes»	136,00	136,00	20,73	-
. Affutage	26,00	27,00	4,12	3,85
. Lacets	13,00	14,00	2,13	7,69
. Coût horaire location glace pour tests USEP	340,00	340,00	51,83	-
. Matches hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 400,00	1 400,00	213,43	-
. Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 500,00	1 500,00	228,67	-
. Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	2 200,00	supprimé	supprimé	supprimé
. Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	220,00	220,00	33,54	-

	Saison 1999-2000	Saison 2000-2001		% augment
	FRANCS	FRANCS	EUROS	
. Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holiday on Ice ...)	21 500,00	22 000,00	3 358,88	2,33
. Location glace (2 heures) à compté d'entreprises sauf vacances scolaires	2 100,00	2 200,00	335,39	4,76
. Location glace (2 séances) à comités d'entreprises (en séances publiques)	3 400,00 les 2 séances	3 500,00 les 2 séances	533,57 les 2 séances	2,94
. Location horaire à clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou strages	480,00	480,00	73,18	-
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	280,00	290,00	44,21	3,57
. Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début septembre) - minimum 10 personnes	26,00 par patineur	27,00 par patineur	4,12 par patineur	3,85
. Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	gratuité	gratuité	gratuité	-
. Location mensuelle surfaceuse à privé	6 000,00	6 000,00	914,69	-
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposée à la Patinoire «La Fayette»	gratuité	gratuité	gratuité	-
6 - ANIMATION SPORTIVE MUNICIPALE				
. Ecoles municipales de sports, de septembre à juin, pour :				
- les Bisontins	220,00 110 à partir du 1.01.2000	225,00 113 à partir du 1.01.2001	34,30 17,23 à partir du 1.01.2001	2,27 2,73
- les habitants du District	260,00 130 à partir du 1.01.2000	265,00 133 à partir du 1.01.2001	40,40 20,28 à partir du 1.01.2001	1,92 2,31
- les habitants des autres communes (hors Besançon et District) dans la limite des places disponibles	350,00 175 à partir du 1.01.2000	355,00 178 à partir du 1.01.2001	54,12 27,14 à partir du 1.01.2001	1,43 1,71
. Stages pendant les vacances scolaires (unidisciplinaires ou omnisports), de septembre à juin, pour :				
- les Bisontins	45,00/jour	46,00/jour	7,01/jour	2,22
- les habitants du District	55,00/jour	56,00/jour	8,54/jour	1,82
- les habitants des autres communes (hors Besançon et District) dans la limite des places disponibles	65,00/jour	66,00/jour	10,06/jour	1,54
. Stages de natation et de sports de glace pendant les vacances scolaires, de septembre à juin, pour :				
- les Bisontins	93,00	19,00/jour	2,90/jout	2,15
- les habitants du District	117,00	24,00/jour	3,66/jour	2,56
- les habitants des autres communes (hors Besançon et District) dans la limite des places disponibles	157,00	32,00/jour	4,88/jour	1,91
. Ecoles de natation «les Canetons» pour :				
- les Bisontins	115,00	23,50/jour	3,80/jour	2,17
- les habitants du District	136,00	28,00/jour	4,27/jour	2,94
- les habitants des autres communes (hors Besançon et District) dans la limite des places disponibles	190,00	40,00/jour	6,10/jour	5,26
. Stages Baby pour :				
- les Bisontins	20,00/jour	21,00/jour	3,20/jour	5,00
- les habitants du District	30,00/jour	31,00/jour	4,73/jour	3,33
- les habitants des autres communes (hors Besançon et District) dans la limite des places disponibles	40,00/jour	41,00/jour	6,25/jour	2,50

6 - Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives pour l'année 2001

Adopté à l'unanimité.

7 - Subventions :

7.1 - au sport de haut niveau

7.1.1 - Contrat d'objectifs «Sports Collectifs» - Saison 1999/2000 - Actualisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre les subventions suivantes :

E.S.B. «F»	D1	Hand-Ball	127 100 F
B.R.C. «Football»	National	Football	189 000 F
B.B.C.	ProA	Basket-ball	270 000 F
B.H.C.	Nle2	Hockey s/glace	12 150 F
E.S.B. «M»	D2	Hand-ball	81 000 F
B.V.B.	Nle2	Volley-ball	10 800 F
U.F.F.B.	N1B	Football féminin	5 400 F
	Total		695 450 F

7.1.2 - Contrats d'objectifs «Sports Individuels» - Répartition au titre de l'année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les nouvelles cotations relatives aux contrats d'objectifs «sports individuels» et la répartition aux clubs concernés :

1 - Tableaux de cotation des critères 1, 2 et 3 (médiatique, classement du club, nombre de titre/licenciés)

Nombre de points	Cotation	Somme
30 à 50	5	15 000 F
51 à 100	10	25 000 F
101 à 250	20	45 000 F
251 à 500	35	65 000 F
501 à 750	55	110 000 F
> 751	75	160 000 F

2 - Tableau de cotation critère 4 (podium)

Catégorie de championnats	Classement	Individuel
Championnat de France	1 ^{er}	15 000 F
	2 ^{ème}	10 000 F
	3 ^{ème}	6 000 F
Championnat d'Europe	1 ^{er}	20 000 F
	2 ^{ème}	15 000 F
	3 ^{ème}	10 000 F
	Sélection	5 000 F
Championnat du Monde	1 ^{er}	30 000 F
	2 ^{ème}	25 000 F
	3 ^{ème}	20 000 F
	Sélection	10 000 F
Jeux Olympiques	1 ^{er}	50 000 F
	2 ^{ème}	40 000 F
	3 ^{ème}	30 000 F
	Sélection	15 000 F
Championnat Juniors Europe	1 ^{er}	10 000 F
	2 ^{ème}	6 000 F
	3 ^{ème}	3 000 F
Monde	1 ^{er}	15 000 F
	2 ^{ème}	10 000 F
	3 ^{ème}	5 000 F

3 - Bonus Club

Championnat de France par équipe	1 ^{er}	15 000 F
	2 ^{ème}	10 000 F
	3 ^{ème}	6 000 F
Formation	10 % de la somme allouée au titre du critère 4	

Quant aux champions de nationalité autre que française et adhérents à un club bisontin, il leur serait appliqué le barème suivant pour les Jeux Olympiques, mondiaux ou européens : 50 % du critère 4 lorsqu'ils obtiennent un titre sous les couleurs de leur pays et non sous celles de leur club bisontin.

4 - Répartition

Clubs	Total 2000
La Française	39 000 F
La Saint-Claude	27 000 F
Amicale Motocycliste du Doubs	23 000 F
S.N.B. Canoë-Kayak	120 900 F
B.R.C. Tennis	27 000 F
Etrier Bisontin	19 000 F
Doubs Sud Athle	22 100 F
Besançon Triathlon	9 000 F
Amicale Cycliste Bisontins	27 000 F
P.K.A.	9 000 F
C.P.B.	40 000 F
Balise 25	21 000 F
Centre Ecole Parachutisme	13 000 F
F.C. Judo	53 000 F
S.N.B. Aviron	13 000 F
Centre Handicapés Pierre CROPPET	25 000 F
I.K.S. ASEP	49 000 F
Opération Ghani YALOUZ - Sydney 2000	33 000 F
Avenir Natation Besançon (A.N.B.)	9 000 F
Besançon Art Combat	21 000 F

7.2 - aux comités sportifs départementaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la répartition suivante :

Destinataires	Montant de la subvention
Comité Régional de Cyclisme	26 500 F
Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F
Comité Départemental de Volley-Ball	26 500 F
Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F
Comité Départemental de Judo	26 500 F
Comité Départemental de Tennis de Table	26 500 F
Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F
Besançon Hockey-Club	26 500 F

Pour la discipline Hockey sur Glace, en raison de l'absence d'un Comité Départemental, la subvention sera versée au Besançon Hockey-Club.

7.3 - exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Imputation budgétaire 92.40.6574 - code service 20300 :

* P.S.B. **14 000 F**

Imputation budgétaire 92.40.6572 - code service 20300 :

* S.N.B. **20 000 F**

Imputation budgétaire 92.40.6574.95021 - code service 20300 :

* T.S.B. 50 000 F

* Association Tour de Franche-Comté Cycliste 40 000 F

* Ligue de Franche-Comté de Basket-Ball 10 000 F

* Comité Régional de Rugby 30 000 F

* Volant Bisontin 3 000 F

* Centre Sportif Institution Nationale des Invalides 10 000 F

* Golf Club de Besançon 12 500 F

* Espace Croisière Franche-Comté 2 500 F

* C.R.S.U. 5 000 F

* La CITA	2 000 F
* Aéro Club du Doubs	2 000 F
* Gant d'Or	2 000 F

Total :	169 000 F

7.4 - du secteur de la Communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement pour les radios locales associatives

Radio Bip	25 000 F
Radio Campus	15 000 F
RCF	25 000 F
Radio Sud	25 000 F

Subvention au Festival de Musique : 110 000 F pour financer les actions de promotion et de communication du Festival de Musique (affichage, pavoisement, ...) conformément à l'article 4 de la convention passée entre la Ville de Besançon et le Festival de Musique.

Autres subventions

AS PTT : 10 000 F en soutien à l'organisation et à la communication des manifestations sportives grand public «Tout Besançon nage» et «La Corrida».

Association Team Side-Car 501 : 10 000 F pour l'équipage Piroutet-Greffet, champion de France de side-car de la montagne en 1999 et qui portera les couleurs de la Ville en 2000 pour concourir au championnat de France Montagne, championnat de France et championnat d'Europe circuit.

Frédéric Aguilhaume - Instructeur équitation au Centre Omnisport Pierre Croppet : 10 000 F en soutien à sa saison sportive 2000 pour représenter la Ville de Besançon au championnat de France et aux Jeux Paralympiques de Sydney.

Ligue de Franche-Comté Hand-Ball - Comité Local d'Organisation Mondial 2001 : 14 000 F en soutien à l'organisation de la soirée de lancement officiel du Mondial 2001, 17^{ème} championnat du monde de hand-ball qui accueillera à Besançon une poule éliminatoire qualificative pour les seizièmes de finale du mardi 23 au dimanche 28 janvier au Palais des Sports de Besançon.

7.5 - aux sociétés de musique - Répartition au titre de l'année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les subventions suivantes :

	Orchestre		Ecole		Total	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Fédération Musicale de Franche-Comté	2 500 F	2 500 F			2 500 F	2 500 F
Institut Musical Européen	5 000 F	5 000 F			5 000 F	5 000 F
Harmonie des Chaprais	33 000 F	33 000 F	31 000 F	35 397 F	64 000 F	68 397 F
Concorde de Saint-Ferjeux	29 000 F	29 000 F	15 510 F	19 238 F	44 510 F	48 238 F
Harmonie Municipale			58 490 F	53 865 F	58 490 F	53 865 F
Total	69 500 F	69 500 F	105 000 F	108 500 F	174 500 F	178 000 F

7.6 - du secteur Relations Internationales :

7.6.1 - à des établissements scolaires et à des associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 - à des établissements scolaires

* 2 500 F au Collège Lumière pour le déplacement de 30 élèves à Londres (Angleterre) du 21 au 29 juin 2000 (échange scolaire).

* 5 000 F au foyer socio-éducatif du Collège Proudhon pour le déplacement de 43 élèves à Pavie (Italie) du 31 janvier au 9 février (échange scolaire).

* 3 360 F au foyer socio-éducatif du Collège Proudhon pour l'accueil de 43 élèves de Pavie du 27 mars au 3 avril 2000 (échange scolaire).

* 3 500 F au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 29 élèves à Köln (Allemagne) du 22 au 31 mai 2000 (échange scolaire).

* 2 500 F au Lycée Professionnel Saint-Joseph pour le déplacement de 27 élèves à Cardiff (Pays de Galles) du 31 mars au 7 avril 2000 (échange professionnel).

2 - à des associations

* 576 F au Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC) pour l'accueil de 6 étudiants de Tver (Russie) lors des 9^{èmes} Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire du 13 au 18 mars dernier (échange culturel).

7.6.2 - Bourses aux projets internationaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de soutenir les projets suivants :

* L'Association AMADEA, pour son projet de mise en place de jardins scolaires dans douze écoles primaires publiques réparties dans trois localités du sud-est de Madagascar (projet humanitaire).

Bourse accordée : 8 000 F.

* L'Association ASSO BURKINA, pour son projet d'équipement de deux écoles primaires en milieu rural dans la région de Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso (projet humanitaire).

Bourse accordée : 8 000 F.

* Le Collège Proudhon, pour l'organisation d'un voyage en Angleterre de deux classes de 4^{ème} (dont une de section Sport-Etudes) en juin prochain (projet culturel et sportif).

Bourse accordée : 6 000 F.

* Les Scouts de France, «Groupe de compagnons Cassiopée», pour leur projet de soutien scolaire en faveur d'enfants d'une école du Burkina Faso en août prochain (projet humanitaire et social).

Bourse accordée : 6 000 F.

* L'Association La Marmite, pour son projet de voyage culturel à Cracovie (Pologne) en faveur d'un public en situation d'insertion sociale ou professionnelle en août prochain (projet culturel et social).

Bourse accordée : 5 000 F.

* Le Lycée Pergaud, pour son projet de découverte sur le thème des rivières du Doubs mené avec un lycée de Luléa (Suède) en octobre prochain (projet culturel).

Bourse accordée : 5 000 F.

* La Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs, pour le projet de l'IME (Institut Médico-Educatif) Montfort d'accompagner un groupe de 13 jeunes de l'établissement pour l'ascension de Mont Rose, en Italie, en juillet prochain (projet culturel et social).

Bourse accordée : 4 000 F.

* L'Association ADOC (Association des Doctorants de l'Université de Franche-Comté), pour le projet d'une étudiante de partir 5 mois au Mali afin d'étudier l'alphabétisation et d'enseigner le français à des non-voyants de la région d'Ondougou (projet culturel et humanitaire).

Bourse accordée : 4 000 F.

* Le Collège Saint-Joseph, pour le projet des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du groupe Albanie d'organiser un voyage à Pogragec pour y acheminer l'aide collectée toute l'année à Besançon en faveur de l'école Koli-Gusho (projet humanitaire et culturel).
Bourse accordée : 4 000 F.

* L'Association Action Cameroun, pour son projet d'aménagement d'une salle de classe et d'un puits pour l'école d'Oban au Cameroun en juillet prochain (projet humanitaire).
Bourse accordée : 4 000 F.

7.7 - du secteur de la Politique de la Ville :

7.7.1 - à Alternative Chantiers dans le cadre de l'opération «Les temps forts de l'an 2000»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 300 KF à Alternative Chantiers pour la conception et la réalisation de sculptures et objets monumentaux sur le thème des Droits de l'Homme.

M. PINARD n'a pas pris part au vote.

7.7.2 - Relais Jeunesse - Inscription de jeunes dans des parcours d'aide et de formation - Bourses d'aide à projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les bourses d'aides à projets aux jeunes ci-dessous :

Projet n° 1

SEGANTINI Flavie, 21 ans - 18, rue Pasteur à Besançon

Faire une expédition découverte et échanges en MONGOLIE et en CHINE.

Coût total du projet : 23 000 F.

Participation totale de la Ville au projet : 2 935 F sous deux formes :

- prise en charge de la formation à la photographie d'un montant de 435 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 2 500 F**

Projet n° 2

FOISSARD Caroline, 22 ans - 18, rue Pasteur à Besançon

Faire une expédition découverte et échanges en MONGOLIE et en CHINE.

Coût total du projet : 23 000 F.

Participation totale de la Ville au projet : 2 935 F sous deux formes :

- prise en charge de la formation à la photographie d'un montant de 435 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 2 500 F**

Projet n° 3

OUDET Nicolas, 20 ans - 6, quai Bugnet à Besançon

Etude et recherche en physiologie de l'altitude. Exploration et organisation d'un raid.

Coût total du projet : 22 500 F.

Participation totale de la Ville au projet : 6 435 F sous deux formes :

- prise en charge de la formation à la photographie d'un montant de 435 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 6 000 F**

Projet n° 4

REMY Nicolas, 19 ans - 14, square Saint-Amour à Besançon

Organisation de 3 soirées consacrées à la création cinématographique.

Coût total du projet : 17 000 F.

- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 4 000 F**

Projet n° 5

LAGNIEN Virginie, 21 ans - 6, rue Demangel à Besançon

Voyage de cinq semaines de solidarité d'échanges et de structuration personnelle (travail bénévole dans l'hôpital de Thiés au Sénégal).

Coût total du projet : 11 500 F.

- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 3 250 F**

Projet n° 6

CLERC Jean-François, 20 ans - 9, rue de Champagne à Besançon

Réalisation d'un voyage à bicyclette de Besançon au DANEMARK en traversant plusieurs pays d'Europe avec deux partenaires.

Coût total du projet : 9 500 F.

Participation totale de la Ville au projet : 3 435 F sous deux formes :

- prise en charge de la formation à la photographie d'un montant de 435 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 3 000 F**

Projet n° 7

DREAN Samuel, 21 ans - 18, chemin de l'Epitaphe à Besançon

Troisième étape et finalisation du projet de consolidation du barrage du village de Soya en BOLIVIE.

Coût total du projet : 26 500 F.

Participation totale de la Ville au projet : 4 435 F sous deux formes :

- prise en charge de la formation à la photographie d'un montant de 435 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 4 000 F**

Projet n° 8

GUILLOU Davd, 21 ans - 2, rue Gaudot à Besançon

Troisième étape et finalisation du projet de consolidation du barrage du village de Soya en BOLIVIE.

Coût total du projet : 26 000 F.

Participation totale de la Ville au projet : 4 435 F sous deux formes :

- prise en charge de la formation à la photographie d'un montant de 435 F
- attribution d'une **bourse «aide au projet» : 4 000 F**

7.8 - aux associations péri-scolaires et au Service d'Aide Pédagogique A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

Enseignement du premier degré	Somme
Pupilles du Doubs (PEP 25)	9 000 F
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	12 975 F
Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (PEEP)	4 325 F
Union des Délégués Départementaux de l'Education (UDDEN)	1 000 F
Sous-total	27 300 F
SAPADEMA (Service d'Aide Pédagogique A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés)	10 000 F
	37 300 F

7.9 - dans le cadre de l'opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder dans ce cadre les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subventions
TROISIEME SECTEUR				
137 Grande Rue	Mme DEGENEVE Axelle 5, Rue de Vittel 25000 BESANÇON	60 717,00 F	10 %	6 071,00 F
1 dossier - TOTAL		60 717,00 F		6 071,00 F
QUATRIEME SECTEUR				
26, Rue Renan	Immobilière Comtoise 110-116 Grande Rue 25015 BESANÇON CEDEX	46 557,00 F	10 %	4 655,00 F
4, Rue du Chambrier	M. GROSPERRIN Marcel 1, Rue du Chambrier 25000 BESANÇON	23 331,00 F	20 %	4 666,00 F
28 Rue Ronchaux	Cabinet BENOIT 4 Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	25 025,00 F	20 %	5 005,00 F
3 dossiers - TOTAL		94 913,00 F		14 326,00 F

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention
CINQUIEME SECTEUR				
11 Rue Battant	SCI MARGUIER Michel 61 Passage CH de Bornard 25000 BESANÇON	26 033,00 F	20 %	5 206,00 F
11 Bis Rue Battant	Sté Coopérative La Maison du Peuple 11 Bis Rue Battant 25000 BESANÇON	41 025,00 F	20 %	8 205,00 F
26 Rue Battant	M. BERNARD Jean-Paul (SYNDIC 26 Rue Battant) 13 Rue Renan 25000 BESANÇON	59 942,00 F	20 %	11 788,00 F
35 Rue Battant	Copropriété 35 Rue Battant chez M. MAION Jean 10 Rue des Pins 25360 NANCRA Y	16 530,00 F	20 %	3 306,00 F
39 Rue Battant	M. HAKKAR Mohamed 11 Rue Antonin Fanart 25000 BESANÇON	22 577,00 F	20 %	4 515,00 F
53 Rue Battant	M. LENTS Alain/LENTZ Eliane 53 Rue Battant 25000 BESANÇON	49 750,00 F	20 %	9 950,00 F
4 Rue de la Madeleine	M. REVILLARD 26 Rue du Moulin 70190 VORAY-SUR-L'OGNON	42 813,00 F	20 %	8 562,00 F
5 Rue de la Madeleine	Cabinet BENOIT 4 Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	25 462,00 F	20 %	5 092,00 F
11 Rue de la Madeleine	Cabinet BENOIT 4 Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	18 994,00 F	20 %	3 798,00 F
15 Rue de la Madeleine	Mme MONNIN/HILDEGARDE 24 Chemin des Founottes 25000 BESANÇON	31 732,00 F	20 %	6 346,00 F
26 Rue de la Madeleine	Century 21 Luxor Immobilier 2 Rue Proudhon BP 255 25016 BESANÇON CEDEX	17 355,00 F	20 %	3 471,00 F
13 Quai Veil Picard	AGI BIS - Immobilier 83 Rue de Dole 25043 BESANÇON Cedex	28 012,00 F	20 %	5 602,00 F
23 Quai Veil Picard	SCI Les Quais 6 Boulevard Diderot 25000 BESANÇON	39 403,00 F	20 %	7 880,00 F
49 Quai Veil Picard	Cabinet BENOIT 4 Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	22 587,00 F	20 %	4 517,00 F
51 Quai Veil Picard	Cabinet BENOIT 4 Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	45 945,00 F	20 %	9 189,00 F
53 Quai Veil Picard	M. DUPUY Jean-Malo 53 Quai Veil Picard 25000 BESANÇON	13 077,00 F	20 %	2 615,00 F

11 Quai de Strasbourg	AGI BIS - Immobilier 83 Rue de Dole Le Major 25043 BESANÇON Cedex	46 280,00 F	20 %	9 256,00 F
23 Quai de Strasbourg	SCI Les Quais 6 Boulevard Diderot 25000 BESANÇON	27 430,00 F	20 %	5 486,00 F
18 dossiers - TOTAL		574 947,00 F		114 784,00F
TOTAL GENERAL		729 947,00 F		135 181,00 F

7.10 - exceptionnelle à Radio BIP

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à Radio BIP une subvention de 7 500 F pour l'organisation d'une semaine d'animation en faveur des personnes handicapées.

7.11 - à l'Association «Le Doux Voyage» et dans le cadre des Rencontres Jeune Création

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 000 F à l'Association «Le Doux Voyage» pour la présentation d'un spectacle itinérant sur un bateau-bus.

- dans le cadre des Rencontres Jeune Création :

- * 5 000 F à l'Association Le Petit Poisson Bleu, pour la création de la pièce «la nuit des assassins» d'après José TRIANA.

- * 5 000 F à l'Institut Médico Educatif de Montfort pour la création du spectacle «Eh ! il vole !».

- * annulation de la subvention de 15 000 F au Théâtre du Zèbre. La création du spectacle «Dedans» est ajournée et sera présentée hors du contexte des Rencontres Jeune Création 2000.

Le Conseil Municipal a par ailleurs autorisé la vente de produits dérivés promotionnels «Rencontres Jeune Création» :

- * 500 exemplaires d'un livre de photographies «Images de Rencontres» au prix unitaire de 40 F (6,10 €).

- * 250 exemplaires d'un CD enregistré lors du concert de clôture des Rencontres 1999 «BEATLES BEAT» au prix unitaire de 50 F (7,62 €).

8 - Encaissement et réaffectation de subventions :

8.1 - du Ministère de la Culture et de la Communication au titre des actions dans les musées en l'an 2000

Adopté à l'unanimité :

- 100 000 F pour l'exposition «Les Elèves d'Ingres» au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

- 35 000 F pour l'exposition «Se taire est impossible» au Musée de la Résistance et de la Déportation.

- 25 000 F pour les actions en direction du public scolaire.

- 70 000 F pour des actions en direction des autres publics : Journal des Musées, édition d'une collection «En famille à la Citadelle» et autres documents d'aide à la visite pour les expositions temporaires.

- 15 000 F pour la collecte de témoignages réalisée par le Musée du Temps.

8.2 - de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le secteur Ville d'Art et d'Histoire

Adopté à l'unanimité. Montant de la subvention : 70 000 F.

8.3 - de différents partenaires dans le cadre de la manifestation «Le marché de la poésie»

Adopté à l'unanimité.

DRAC Franche-Comté 40 000 F

Région Franche-Comté 25 000 F

Centre National des Lettres 20 000 F

Centre Régional des Lettres 25 000 F sous la forme d'une prise en charge directe de deux spectacles invités.

**8.4 - de l'Office Public Municipal d'HLM pour l'opération Raid Quart Sport
Aventure Jeunes - Conventions**

Adopté à l'unanimité.

Montant de la subvention : 5 000 F.

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**9 - Exposition «Gustave Courbet et la Franche-Comté» - Encaissement et
réaffectation de subventions - Conventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les encaissements et réaffectations des subventions suivantes :

. Ministère de la Culture et de la Communication - Direction des
Musées de France (subvention de 750 000 F)

. Région de Franche-Comté (200 000 F)

. Département du Doubs (60 000 F)

- autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec ces
partenaires ainsi qu'avec les Editions SOMOGY pour la réalisation du catalogue de
l'exposition

- décidé d'instaurer un tarif particulier de 13 F (1,98 €) par entrée pour
toutes les entrées au Musée effectuées par des touristes bénéficiant de forfaits
«groupes» ou «individuels» mis en place par l'Office du Tourisme avec lequel M. le
Maire est autorisé à signer une convention.

**10 - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Programme d'équipement 2000 - Demande
de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de la réalisation d'un
programme d'équipement notamment dans le secteur de l'infographie, du
multimédia et de la sculpture et a autorisé M. le Maire à solliciter dans ce cadre
une subvention de 107 000 F auprès de la DRAC Franche-Comté.

Montant total du programme : 214 000 F.

11 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Adoption du règlement intérieur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce règlement intérieur qui s'appliquera non seulement aux visiteurs mais également aux stagiaires, employés d'autres services municipaux ou entreprises intervenant dans les locaux du Musée.

12 - Forum des Associations 1999 - Bilan financier - Encaissement et réaffectation de l'excédent de recettes

Adopté à l'unanimité. Montant de l'excédent : 50 261,84 F.

13 - Contentieux :

13.1 - Urbanisme - Affaire Consorts BOLARD et Autres c/Ville de Besançon - Crisopolis - Défense devant le Conseil d'Etat

Adopté à l'unanimité. Le groupe RPR-UDF/DL n'a pas pris part au vote.

13.2 - Ordures ménagères - Syndicat Intercommunal pour l'Organisation du Ramassage et du Traitement des Ordures (SIORTO) c/Ville de Besançon - Défense devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy

Adopté à l'unanimité.

13.3 - Ordures ménagères - Contestation d'un titre de recettes de la Commune de Beure

Adopté à l'unanimité.

13.4 - Commune de Delain - Annulation d'un titre de recettes

Adopté à l'unanimité.

14 - Recherche médicale - Bâtiment INSERM 240, rue de Dole à Besançon - Convention avec l'INSERM, l'Université, le Centre Hospitalier et la Région de Franche-Comté - Avenant n° 1

Adopté à l'unanimité. Prorogation de la convention jusqu'au 31.12.2000.

15 - Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon - Convention de secrétariat de gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec ce syndicat mixte une convention relative à la mission de secrétariat assurée par la Ville moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 F HT.

16 - Immeuble communal 37, rue Battant à Besançon - Bail emphytéotique des 4 et 7 mai 1999 au profit de l'Amicale des Pêcheurs à la Ligne pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Encaissement des loyers - Levée de la prescription quinquennale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lever la prescription quinquennale afin de permettre à la Ville de percevoir une somme de 13 510,58 F restant due par l'Amicale au titre des loyers depuis le début du bail.

17 - Ensemble immobilier 11, rue Belin à Besançon - Concession administrative du domaine public au profit de la Société GN Vert - Convention

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

18 - Animation Jeunesse - Renouvellement des conventions avec l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) et le Centre Régional Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ) - Etablissement d'une convention avec le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)

Adopté à l'unanimité.

19 - Contrat de Ville - Gestion urbaine de proximité - Mesures expérimentales - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- pris acte des mesures expérimentales de gestion urbaine de proximité qui concernent :

. l'amélioration de l'entretien en collaboration avec les habitants

. le fonctionnement des cellules de veille de proximité

. l'amélioration et la réorganisation des abords d'immeubles des bailleurs sociaux

- autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec la Régie de Quartier à qui seront confiées des prestations dans le cadre de l'amélioration de l'entretien

- décidé de solliciter l'aide de l'Etat au titre du Contrat de Ville.

20 - Enseignement - Réseau d'Education Prioritaire de Planoise - Convention avec l'Education Nationale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec l'Education Nationale et concernant la participation de la Ville : mise à disposition et aménagement de locaux, dotation en matériels et équipements divers, attribution de crédits de fonctionnement (fournitures scolaires, photocopies, etc.).

21 - Restructuration de la cité des Acacias - Opération de relogement des locataires - Adoption du protocole - Choix du prestataire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le protocole de relogement de la totalité des 29 occupants de l'immeuble 8, rue Pesty et une partie des 43 locataires de l'immeuble 6

- autorisé M. le Maire à signer le protocole, signer le marché à intervenir et solliciter une subvention auprès des partenaires de l'opération (FAS, CAF de Besançon, District, Département, Etat).

Coût de la maîtrise d'oeuvre : estimé à 300 KF.

Participation Ville : 100 KF.

22 - Office Public d'HLM de Besançon - Opération de réhabilitation de la cité Brulard - Modification des modalités de la participation financière de la Ville - Avenant à la convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- validé le premier versement effectué (464 519,87 F)

- fixé à 330 000 F l'aide de la Ville pour l'exercice 2000 compte tenu de l'amélioration financière de l'Office

- adopté le principe du versement annuel d'une aide de la Ville pour les exercices 2001 à 2003 qui sera fonction des marges de manoeuvre de l'Office

- autorisé M. le Maire à signer l'avenant correspondant à ces dispositions.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

23 - Groupe Scolaire Saint-Claude - Modification de la composition du jury du concours d'architecture et d'ingénierie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications concernant la composition de ce jury qui est désormais arrêté comme suit :

■ membres élus de l'assemblée délibérante

- M. Jacques VUILLEMIN, Premier Adjoint et Président du jury
- M. Bernard REGNIER, Adjoint délégué à la Voirie-Réseaux-Transports et Président suppléant du jury
- Mme Danièle TETU, Adjointe déléguée à l'Enseignement
- M. Michel ROIGNOT, Adjoint délégué au Patrimoine
- M. Bernard HUMBERT, Conseiller Municipal Délégué
- Mme Nicole WEINMAN, Conseillère Municipale.

■ personnalités compétentes

- M. le Directeur de l'Inspection Académique ou son représentant
- Mme E. MALIK, Directrice de l'école maternelle publique de Saint-Claude ou son représentant
- M. J. HEIDET, Directeur de l'école élémentaire publique de Saint-Claude ou son représentant
- M. J.P. CHEVAILLER, Directeur Général des Services de la Ville de Besançon ou son représentant

■ maîtres d'oeuvre

- M. J.L. BOYER, Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Besançon ou son représentant
- Mme C. HATON-PEREZ, Directeur du Service Urbanisme de la Ville de Besançon ou son représentant
- M. MAZANA, Directeur du Service Direction des Bâtiments de la Ville de Villeurbanne
- M. METZDORFF, Architecte DPLG, Service Bâtiment de la Ville de Besançon
- 2 (deux) architectes désignés par l'Ordre Régional des Architectes.

■ **membres de droit, à voix consultative**

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DCCRF) ou son représentant
- M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale ou son représentant.

24 - Immeuble 6, rue de la Madeleine - Travaux de réfection de toiture, ravalement de façade et remplacement de menuiseries bois - Adoption du projet et demandes de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet dont les travaux pourraient être réalisés en 3 tranches définies comme suit :

- tranche ferme : bâtiment principal - façade sur rue
estimée à 1 354 000 F TTC
- 1^{ère} tranche conditionnelle : bâtiment principal -
façade sur cour et parking
estimée à 318 000 F TTC
- 2^{ème} tranche conditionnelle : bâtiment conciergerie
estimée à 313 000 F TTC.

L'estimation de l'ensemble des travaux s'élève donc à 1 985 000 F TTC.

Il a également autorisé M. le Maire à signer toutes pièces concernant ce projet et à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département.

25 - Espace Industriel de Palente - Pépinière d'entreprises :

25.1 - Compléments au programme de restructuration des locaux sinistrés et des autres locaux du 4, chemin de Palente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications de cette opération dont le nouveau montant global se décompose ainsi :

- Travaux, tous lots confondus	2 204 000 F HT
- Honoraires	220 000 F HT
- Mobilier	373 000 F HT
- Informatique et câblage	363 000 F HT
- Travaux modificatifs (travaux et honoraires)	160 000 F HT
- Signalétique	40 000 F HT

Soit un montant total de	3 360 000 F HT
arrondi, pour sujétions imprévues à	3 400 000 F HT

25.2 - Programme de travaux dans les locaux de la pépinière d'entreprises du 2, chemin de Palente - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux qui se décompose ainsi :

- Travaux et honoraires	500 000 F HT
- Informatique et câblage	363 000 F HT
- Signalétique	40 000 F HT

Soit un montant total de	903 000 F HT
arrondi, pour sujétions imprévues, à	1 000 000 F HT

Il a également autorisé M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Département et de tout organisme ayant vocation à participer à la mise en place d'une pépinière d'entreprises.

26 - Tempête du 26 décembre 1999 - Dégâts causés au patrimoine non assurable des espaces verts - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet de réparation des dégâts qui ont concerné :

- . 83 arbres cassés ou déracinés, dont 15 sur le seul secteur des Glacis
- . 2 bancs publics de la Promenade des Glacis
- . un équipement de jeu dans l'école maternelle des Vieilles Perrières.

- autorisé M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat qui pourrait être de l'ordre de 25 % pour les travaux de reconstitution des plantations et de remplacement de mobilier urbain.

27 - Station d'épuration de Port Douvot - Evacuation des boues produites par la station

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de mise en centre d'enfouissement technique de classe II, à défaut de pouvoir les recycler en agriculture, des boues produites par la station d'épuration.

L'impact global de la mise en centre d'enfouissement technique est évalué à 4 MF.

28 - Etablissement d'une conduite d'eau potable dans la Rocade Nord-Ouest -
Conduite d'interconnexion entre les réservoirs de Planoise et de Chailluz -
Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le projet proposé qui correspond à la première phase de travaux réalisés en 2000 et 2001 entre la rue Lavoisier et la rue de Vesoul

- autorisé M. le Maire à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Montant estimatif : 14 330 000 F HT.

29 - ZAC «Les Hauts du Chazal» :

29.1 - Approbation du Plan d'Aménagement de Zone

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- pris acte du rapport et de l'avis du commissaire-enquêteur (avis favorable sans réserve)

- approuvé le Plan d'Aménagement de Zone

- demandé à M. le Préfet de déclarer d'utilité publique l'aménagement de la zone et de prendre l'arrêté de cessibilité

- décidé de conserver le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble du périmètre de la ZAC.

29.2 - Approbation du dossier de réalisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le dossier de réalisation de la ZAC dont le bilan prévisionnel sur la durée de concession (12 ans) s'établit ainsi :

Dépenses (KF/HT)		Recettes (KF/HT)		Total
. Acquisitions	18 000	. Cessions terrains pour :		
. Etudes	5 850	- Activités	40 400	} 110 800
. Travaux	113 300	- Logements	70 400	
. Frais				
- financiers	41 250	. Participation budget principal		
- maîtrise d'ouvrage	8 100	- Réseau de chauffage	19 000	} 56 800
- commercialisation	9 300	- Voirie	33 000	
- divers	300	- Participation Ville	4 800	
		. Cessions d'ouvrage (budgets annexes)		
		- Réseau d'eau	16 300	} 28 500
		- Réseau d'assainissement	12 200	
Total	196 100	Total	196 100	

- autorisé M. le Maire à solliciter toutes subventions auprès des partenaires potentiels (Etat, Région, Département, District)

- approuvé l'avenant n° 1 au traité de concession, cet avenant définissant les conditions de rémunération de la SEDD pour assurer la commercialisation de la zone et autorisé M. le Maire à signer ce document.

30 - Projet d'aménagement sur les Essarts l'Amour - Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable qui ne remet pas en cause la nature du projet et a décidé de poursuivre les études nécessaires à cette zone d'aménagement.

31 - POS Secteur Centre :

31.1 - Approbation de la modification pour création d'une zone UL

31.2 - Changement de support POS et mise à jour du Plan - Modification et suppression d'emplacements réservés

Ces questions ont été retirées de l'ordre du jour.

32 - Aliénations :

32.1 - d'un terrain 53, chemin des Justices à la Société CRYLA S.A. après déclassement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le déclassement de cette bande de terrain et son aliénation à la Société CRYLA S.A. à la condition d'y établir une servitude de passage au bénéfice de la parcelle section HR n° 4 et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Montant de la cession : 20 000 F (40 m²).

32.2 - de délaissés 4, chemin du Fort de Rosemont à M. et Mme ROBBE Michel

Adopté à l'unanimité.

Montant de la cession : 1 575 F (63 m²).

32.3 - d'appartements dans les copropriétés du 73, rue Battant et 24 rue de la Madeleine et d'un immeuble 9, rue Suard à Habitat et Développement Local (HDL)

Adopté à l'unanimité. Cession à titre gratuit.

32.4 - de 2 lots de la copropriété «Espace Industriel de Palente» 4, chemin de Palente à la Société HEDI

Adopté à l'unanimité.

Montant de la cession : 100 000 F comprenant le prix de vente de 2 lots (94 000 F) et les frais de géomètre.

33 - Acquisitions :

33.1 - d'une propriété 13, chemin de halage de Casamène à la SARL POMMIER

Adopté à l'unanimité. Montant de l'acquisition : 175 000 F.

33.2 - d'une maison 76, faubourg Rivotte à M. GUENAUD

Adopté à l'unanimité. Montant de l'acquisition : 120 000 F.

33.3 - d'un terrain chemin de la Bousserotte à l'Indivision TOITOT - Modification de la délibération du 28 février 2000

Adopté à l'unanimité. Montant de l'acquisition : 26 000 F (au lieu de 23 140 F).

34 - Echange de terrain 36, chemin des Ragots avec M. Daniel REQUET

Adopté à l'unanimité. Sans soulte.

35 - Impression du journal «Besançon Votre Ville» - Marché

Adopté à l'unanimité.

Période : juillet 2000 à décembre 2001 (16 numéros).

Montant : entre 300 000 € et 400 000 € TTC.

La séance est levée à 20 heures 25.

Hôtel de Ville, le 17 mai 2000
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 19 mai 2000
Pour le Maire,
L'Adjoint,